

## **COMMUNE DE LANDES**

### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation de Mr Michel PELLETIER, Maire et sous sa présidence.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, Mr BAUDOUIN, Adjoint, Mmes BALLANGER, HERVÉ, LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Absents excusés : MM. GIRAUD (Pouvoir à Mme CAIVEAU) et VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Absente : Mme MITU

Secrétaire de séance : Mme CAIVEAU

Date de convocation : 31 mai 2024

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 27 mai 2024, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **1°) TRAVAUX VOIRIE 2024 A FINALISER POUR DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT**

Suite à la réunion de la commission voirie, le montant des travaux s'établirait comme suit :

Hors bourg	:	16 250 €
Bourg	:	13 800 €
Débernage	:	10 090 €

Soit un total de 40 140 € auquel il faut rajouter l'achat d'enrobé pour le bouchage des trous ainsi que les travaux pour le Chemin des Varennes pour lesquels une subvention est sollicitée dans le cadre des catastrophes naturelles, soit environ 10 000 € supplémentaires.

Le Conseil valide à l'unanimité ces travaux et demande à Mr le Maire d'avoir des devis affinés suite à la commission pour rentrer dans cette enveloppe.

Le Conseil mandate Mr le Maire pour demander la subvention au Département dès réception des devis.

#### **2°) EMPRUNT : CHOIX ORGANISME BANCAIRE**

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la consultation de quatre organismes financiers : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne et Banque Postale, seuls les trois premiers ont remis une offre.

Mr le Maire fait part des offres reçues pour un prêt de 60 000 € :

Caractéristiques	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne
<b>Durée : 5 ans</b>			
- Trimestrielle	4 %	3,90 %	3,95 %
- Semestrielle	4 %	3,90 %	
- Annuelle	4,05 %		
<b>Durée : 7 ans</b>			
- Trimestrielle	4,06 %	3,91 %	3,97 %
- Semestrielle	4,06 %	3,91 %	
- Annuelle	4,11 %		
<b>Durée : 9 ans</b>			
- Trimestrielle	4,09 %	3,95 %	3,99 %
- Semestrielle	4,09 %	3,95 %	
- Annuelle	4,14 %		
Frais de dossier	150 €	150 €	150 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de choisir la proposition du Crédit Agricole sur une durée de 5 ans en échéances semestrielles avec des frais de dossier de 150 €.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer tous documents sur ce dossier.

### **3°) QUESTIONS DIVERSES**

#### **Cyclad et déchetteries**

Mr le Maire fait part du courrier reçu de leur part indiquant la mise en place d'un pass Cyclad obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec un nombre de passages par foyer.

Un nouveau règlement va être voter en Comité Syndical le 23.09.2024.

#### **Procurations de vote**

Mme Wiitczak demande comment on fait pour les procurations de vote. Mme Caiveau et Mr le Maire lui indiquent les démarches à effectuer. Si besoin de renseignements complémentaires, elle peut prendre l'attache de Christelle à la Mairie.

#### **Poteau télécom – Route des Berthelots**

Mme Ballanger signale un poteau bois qui penche. Mr le Maire indique qu'il a fait le nécessaire auprès d'Orange qui lui a répondu, par sms, avoir pris en compte la demande.

#### **Repas du 13 juillet**

Mme Caiveau fait part des propositions de dessert données par le boulanger. Le Conseil Municipal fait son choix.

#### **Elections législatives**

Mme Giraud réalisera le tableau des permanences pour les deux tours en fonction des disponibilités de chacune et chacun.

### **Signalisation sur chemins**

Mr Laurent signale que le Chemin du Cochet et les autres chemins de traverse n'ont pas de panneaux interdits aux + de 19 tonnes. Mr le Maire informe qu'il y a dérogation pour les agriculteurs qui doivent pouvoir aller dans leurs champs.

La séance est levée à 21h40.